

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : DuraLink 35
Code du produit : R4241WH, R4241BL, R4241GR

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Adhésifs/scellants

1.3. Fournisseur/distributeur

CHEM LINK
353 E. Lyons St.
49087 Schoolcraft, MI

SOPREMA Canada
1675 Haggerty Street
Drummondville, Québec J2C 5P7
Canada
T 1-819-478-8163

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTRIC: 1-800-424-9300
International +1-703-527-3887 (Appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

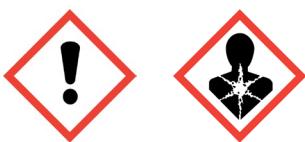
Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque un sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque un sévère irritation des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS CA) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer ave précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'eruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

DuraLink 35

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Silane, ethenyltrimethoxy-	Vinyltrimethoxysilane Ethenyltrimethoxysilane / Silane, trimethoxyvinyl- / Trimethoxyvinylsilane / Vinyltrimethoxysilane / Ethenyl(trimethoxy)silane	(n° CAS) 2768-02-7	1 – 5	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. Aiguë 4 (Par inhalation), H332 Sens. Cut. 1B, H317
N-[3-(Trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine	N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine (AEAPMTS) Ethane-1,2-diamine, N-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- / 1,2-Ethanediamine, N-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- / Ethylenediamine, N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)- / N-(3-(Trimethoxysilyl)propyl)ethylene diamine / Ethylenediamine, N-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- / 1,2-Ethylenediamine, N-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- / 1,2-Ethanediamine, N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)- / 1,2-Ethanediamine, N1-[3-(trimethoxysilyl)propyl]- / 3-(2-Aminoethylamino)propyltrimethoxysilane / N1-[3-(Trimethoxysilyl)propyl]ethylene diamine	(n° CAS) 1760-24-3	1 – 5	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1, H317
Bis(2,2,6,6,-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate	Decanedioic acid bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl) ester Sebacic acid, bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl) ester / Tinuvin 770 / Bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl) decanedioate / Bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl)sebacate / Bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidine)sebacate / bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl) sebacate / Bis(2,2,6,6-tetramethylpiperidin-4-yl) decanedioate / Bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl)sebacate / Decanedioic acid, 1,10-bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-	(n° CAS) 52829-07-9	0,1 – 1	Tox. Aiguë 2 (Par inhalation:poussières,brouillard), H330 Lés. Oculaire 1, H318 Repr. 2, H361 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411

DuraLink 35

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
	piperidinyl) ester / Bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl) sebacate / Bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl) sebacate			
Dibutyltin oxide	Dibutyltin oxide Dibutyl tin oxide / Stannane, dibutylloxo- / Di-n-butyltin oxide / dibutyltin oxide	(n° CAS) 818-08-6	0,1 – 1	Tox. Aiguë 2 (Voie orale), H300 Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1, H317 Muta. 2, H341 Repr. 1B, H360 TSOC EU 1, H370 TSOC ER 1, H372 Aquatique Chronique 1, H410

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Enlever les vêtements touchés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche soigneusement. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Premiers soins

- Symptômes/effets : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut causer une irritation gastro-intestinale.
- Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Non inflammable.

DuraLink 35

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité en cas d'incendie	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: La décomposition thermique dépend fortement des conditions. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz en suspension dans l'air, y compris des oxydes de carbone et d'autres composés organiques, se dégagera lorsque ce matériau subira une dégradation thermique.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
Mesures de précaution contre l'incendie	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Évacuer la zone. Aérer la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Contenir et récolter comme tout solide. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.
Procédés de nettoyage	: Porter un vêtement de protection approprié. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
---	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Matières incompatibles	: Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Silane, ethenyltrimethoxy- (2768-02-7)	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	60 mg/m ³
LEMT LMPT	10 ppm
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	OELs not established

DuraLink 35

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
Bis(2,2,6,6,-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate (52829-07-9)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	OELs not established
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) non établies
Dibutyltin oxide (818-08-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	OELs not established
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	OELs not established
N-[3-(Trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine (1760-24-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (ACGIH®)	OELs not established
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Remarque (OSHA)	OELs not established

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle



Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Porter un tablier imperméable aux produits chimiques sur une blouse de laboratoire et des vêtements qui assurent une protection complète.

- Protection des mains : Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit en cas de contact prolongé ou répété. Il faut savoir que le produit chimique peut pénétrer les gants. Il est conseillé de les changer souvent. Les gants doivent être classés selon la norme EN 374 ou ASTM F1296. Nous suggérons les matériaux suivants pour les gants: néoprène, caoutchouc de nitrile/butadiène, polyéthylène, l'alcool éthylvinyle stratifié PVC ou le vinyle. Des gants appropriés doivent être recommandés par le fournisseur de gants.
- Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection chimique et un écran facial, en cas de possibilité de contact oculaire du fait de la pulvérisation de liquide ou de particules atmosphériques.
- Protection de la peau et du corps : Porter des manches longues et de l'ÉPI/combinaisons imperméables aux produits chimiques pour minimiser l'exposition du corps.
- Protection des voies respiratoires : Utiliser un masque à poussière/particules homologué NIOSH (ou autre norme nationale équivalente). Quand des vapeurs, un brouillard ou une poussière dépassent les PEL ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué NIOSH.

DuraLink 35

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Noire, blanc, gris(e)
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 201 °F
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage comme celles recommandées à la section 7.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucune en utilisation normale.
Conditions à éviter	: Aucune en utilisation normale.
Matières incompatibles	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Silane, ethenyltrimethoxy- (2768-02-7)

DL50 orale rat	7340 µl/kg (Source: NLM_CIP)
----------------	------------------------------

DuraLink 35

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Silane, ethenyltrimethoxy- (2768-02-7)	
DL50 cutanée lapin	3,54 ml/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	16,8 mg/l/4h
ATE CA (oral)	6899,6 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	3327,6 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	16,8 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
Bis(2,2,6,6,-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate (52829-07-9)	
DL50 orale rat	3700 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée rat	> 3170 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	500 mg/m ³ (Exposure time: 4 h Source: ECHA_API)
ATE CA (poussières,brouillard)	0,05 mg/l/4h
Dibutyltin oxide (818-08-6)	
DL50 orale rat	44,9 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: EU_CLH)
CL50 Inhalation - Rat	> 2000 mg/kg
ATE CA (oral)	44,9 mg/kg de poids corporel
N-[3-(Trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine (1760-24-3)	
DL50 orale rat	2413 mg/kg (Source: EPA HPV)
DL50 cutanée lapin	> 2009 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	1,49 – 2,44 mg/l/4h
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	1,49 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1,49 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque un sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Silane, ethenyltrimethoxy- (2768-02-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	62,5 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
N-[3-(Trimethoxysilyl)propyl]-1,2-ethanediamine (1760-24-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≥ 1545 mg/kg de poids corporel Animal: rat

Danger par aspiration : Non classé

DuraLink 35

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer une irritation gastro-intestinale.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Aucune donnée disponible.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres effets néfastes	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas rejeter dans les systèmes municipaux d'eaux usées sans un permis des autorités chargées de la lutte antipollution. Aucun rejet dans les eaux de surface n'est permis sans un permis.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas permettre le rejet du produit dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

Département des transports (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé pour le transport

Transport maritime

Non réglementé pour le transport

Transport aérien

Non réglementé pour le transport

DuraLink 35

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

DuraLink 35

Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont inscrites dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) du Canada ou sont exemptes

15.2. Réglementations internationales

DuraLink 35

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées comme "actifs" dans la "TSCA Inventory Notification (Active-Inactive) Requirements Rule" (Réglementation relative à la notification de l'inventaire (actif-inactif) de la Loi sur le contrôle des substances toxiques) ("la règle finale") de l'EPA (Environmental Protection Agency) de février 2019, telle que modifiée en février 2021, ou sont autrement exemptées ou réglementées par d'autres agences telles que la FDA ou la FIFRA.

SECTION 16: Autres informations

Version 2.0 Date d'émission : 19 Novembre 2025
Autres informations : Auteur: SS.

Cette information concerne uniquement le matériau spécifique désigné et peut ne pas être valide pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout procédé. Ces informations sont, selon la meilleure connaissance et croyance de l'entreprise, exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie ou déclaration de garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou sa complétude. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se convaincre de la pertinence de cette information à son usage particulier.